



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/CONF.189/PC.1/18  
22 mars 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE MONDIALE CONTRE LE RACISME,  
LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE  
ET L'INTOLÉRANCE QUI Y EST ASSOCIÉE

Comité préparatoire

Première session

Genève, 1er-5 mai 2000

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORTS, ÉTUDES ET DOCUMENTS DIVERS À ÉTABLIR POUR  
LE COMITÉ PRÉPARATOIRE ET LA CONFÉRENCE MONDIALE

Note du secrétariat

1. Dans sa résolution 154/54, l'Assemblée générale a prié les gouvernements, les institutions spécialisées, les autres organisations internationales, les organes compétents des Nations Unies, les organisations régionales, les organisations non gouvernementales, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé d'examiner la question des formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé d'examiner la question des droits fondamentaux des migrants et les autres mécanismes de défense des droits de l'homme d'apporter leur concours au Comité préparatoire, d'effectuer des études, d'adresser au Comité préparatoire, par l'intermédiaire du Secrétaire général, des recommandations concernant la Conférence mondiale et ses préparatifs et de participer activement aux travaux de la Conférence.
2. Conformément à cette résolution et à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, les documents ci-après ont été soumis par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social à la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-sixième session ainsi qu'au Comité préparatoire à sa première session.

Ils porteront la cote affectée à la série des documents soumis par les organisations non gouvernementales à la Commission des droits de l'homme et seront énumérés dans la liste de la documentation des deux organes :

E/CN.4/2000/NGO/28  
E/CN.4/2000/NGO/30  
E/CN.4/2000/NGO/31  
E/CN.4/2000/NGO/33  
E/CN.4/2000/NGO/53  
E/CN.4/2000/NGO/60  
E/CN.4/2000/NGO/61  
E/CN.4/2000/NGO/62  
E/CN.4/2000/NGO/63  
E/CN.4/2000/NGO/64  
E/CN.4/2000/NGO/65

3. Le secrétariat a reçu d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social un certain nombre de contributions à la première session du Comité préparatoire seulement. Elles paraîtront dans la série A/CONF.189/PC.1/NGO/... .

-----